



MAIRIE DE ST-DERRIEN

INFORMATIONS

DU 13 JUILLET 2015

Le comité d'animation de Saint-Derrien.

Tout a basculé en une minute en fin de soirée des MIROIRS DE FEU. D'une fête réussie à 100% avec une participation jamais vue à Saint-Derrien et dépassant toutes nos espérances, on est passé à un vrai désastre.

Des malfaiteurs encagoulés et déterminés s'en sont pris à des bénévoles qui faisaient le dépôt de la recette en fin de soirée. Ce vol avec agression est scandaleux !

Ce vol laisse des personnes véritablement choquées mentalement et physiquement. C'est un coup dur également pour l'ensemble des bénévoles ayant oeuvré plusieurs jours durant pour la réussite de cette fête.

En plus de cela c'est la situation financière de l'association qui s'en trouve ébranlée avec une telle perte. C'est une perspective que nous refusons d'envisager car trop de personnes ont contribué à porter le comité d'animation là où il est arrivé.

Après mûre réflexion, tous les membres, tous les bénévoles, tous les élus, les associations et tous les sympathisants du comité d'animation ont émis l'idée de lever des fonds pour tenter de secourir l'association.

Nous lançons donc dès à présent une **souscription volontaire** ou chacun pourra, s'il le souhaite, soutenir l'association. Peu importe la somme (1€, 5€, 10€, 20€ ...) cela peut nous permettre d'être encore là demain pour animer notre commune et apporter à tous, de la joie et de la bonne humeur.

Comment participer ? :

La souscription peut se faire directement par paiement sécurisé sur le site internet **Leetchi.com** ou par **chèque** à adresser à la mairie de Saint-Derrien : Mairie 14 Le Bourg Saint-Derrien, en prenant soin de bien préciser l'ordre : Comité d'animation de Saint-Derrien.

Pour éviter de nouveau un vol, merci de ne pas envoyer d'espèces.

Pour ceux qui ont réglé leur repas par chèque, vous pouvez nous adresser de nouveau votre paiement. Nous nous engageons à vous réexpédier le chèque initial s'il est retrouvé par la gendarmerie.

Pour tous renseignements ou message de soutien, merci d'adresser un mail à sauvonslecomite@laposte.net

Pique-Nique de résistance le 14 Juillet à midi

Saint-Derrien est bien décidé à ne pas se laisser démonter par de tels agissements. C'est pourquoi le 14 Juillet à midi, jour hautement symbolique, nous allons nous réunir pour un pique-nique de refus contre cette violence.

Toutes les personnes souhaitant se mobiliser sont les bienvenues. Il suffit d'apporter votre repas. Ce pique-nique aura lieu au plan d'eau, théâtre des miroirs de feu.

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Veuillez noter que la mairie est fermée au public le mardi toute la journée.

☎ 02.98.68.52.44. adresse mail : saint.derrien@outlook.fr.

Le Maire et les adjoints reçoivent uniquement sur rendez-vous.

S'adresser à la mairie.

Numéros utiles : Médecin de garde **15 SAMU**, Pharmacie de garde : **3237**,
Pompiers : **18** portable **112**, gendarmerie : **17**, Déchetterie de BODILIS : **02 98 68 99 99**.

ETAT-CIVIL

Naissance

- Lilou MICHEL, née à MORLAIX le 12 juin 2015, « Quillien ».

URBANISME

Demande de permis de construire déposée en mairie le 29 juin 2015 par Jean Christophe MICHEL et Sabrina L'HERITEAU pour l'agrandissement d'une habitation à « Quillien ».

SERVICE NATIONAL - RECENSEMENT

En application du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, **les Françaises et les Français nés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 1999** sont tenus de se faire recenser **avant le 15 octobre 2015**, dès qu'ils ont 16 ans. Cette démarche est obligatoire.

COMMUNIQUÉ DE LA BAN

La base accueille 6 Mirages 2000 DE LUXEUIL au mois de juillet, du fait de fermeture de leur plate-forme. Concernant la BAN, l'activité sera réduite la dernière semaine de juillet et la piste sera fermée du 31 juillet au 31 août.

BIBLIOTHEQUE LENN HA DILENN

Voici l'été ! Pour beaucoup c'est les vacances ! On se met en mode ralenti, farniente... C'est peut-être le moment idéal pour lire ou se remettre à la lecture !

Un peu d'évasion sans partir très loin, oublier pour un moment les aléas de l'actualité...

La bibliothèque s'est étoffée par l'achat de 48 nouveaux livres, venez les découvrir ! Plus quelques 200 livres de la Bibliothèque du Finistère que nous sommes allées choisir à STE SEVE le 18 juin.

La bibliothèque reste ouverte pendant l'été aux horaires habituels :

Mercredi : de 17 H à 18H30, sauf le 25 juillet et tout le mois d'août.

Samedi : de 10H30 à 12H.

Bel été et bonnes vacances à toutes et à tous !

JURÉS D'ASSISES

Le tirage au sort des jurés d'assises de PLOUGAR et de SAINT-DERRIEN, qui figureront sur la liste préparatoire des jurés d'assises de l'année 2016, s'est déroulé le 1^{er} juin 2015 à la mairie de SAINT-DERRIEN.

Ont été tirés au sort : M. Joël BERTHOU « Coat-ar-draon » SAINT-DERRIEN, Mme Virginie ABGRALL 4 le hameau du verger SAINT-DERRIEN et Mme Jeanne-Marie BARREAU hameau du Roz à PLOUGAR.

SECHERESSE DES SOLS - RISQUE DE DEPARTS DE FEUX

SOYONS TRES PRUDENTS

Le Préfet du Finistère, Jean-Luc Videlaine réitère ses appels à la vigilance et au respect des règles élémentaires de précaution.

Il est demandé :

- ▶ de ne pas procéder à des brûlages de végétaux et d'une manière générale à tout brûlage en extérieur,
- ▶ de ne pas jeter de mégots de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulation,
- ▶ de ne pas allumer de feux (barbecue...) dans les espaces naturels.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informez les pompiers rapidement (18)

Et le plus précisément possible.

La protection de chacun dépend de l'attitude responsable de tous.

ORDURES MÉNAGERES - RAPPEL

Les conteneurs sont mis à la disposition des familles par la CCPL.

Voici la marche à suivre :

- quand les locataires quittent leur logement, ils doivent **impérativement** ramener le conteneur à la mairie,
- lorsque les nouveaux locataires arrivent, ils doivent demander un conteneur à la mairie. La taille du conteneur varie suivant la composition de la famille et nous devons enregistrer le numéro du conteneur.
- Si la maison est vendue ou si elle devient vacante, le conteneur est à déposer à la mairie. Merci de votre compréhension.

DÉCHETS VERTS

Nous constatons, dans certains quartiers, le dépôt des déchets verts (tonte de pelouse...) en bordure des voies communales.

Nous vous rappelons que la déchetterie de BODILIS accepte les déchets verts.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 05 juin, à 20 heures, à la mairie.

➤ **Aménagement de la vallée du Douric,**

Le Conseil Municipal décide d'aménager et de rendre accessible la zone humide du Douric en un lieu de promenade, de découverte du milieu naturel et du milieu patrimonial. C'est dans cette vallée que la légende de SAINT-DERRIEN se déroule.

Cette opération se présente comme suit :

- Débroussaillage : 2 438.40 € ; création d'un cheminement piétonnier : 12 612.50 €
- Platelage : 20 425 € ; Panneaux : 5 095 € (un montant total de 40 570.90).

Ce projet est subventionné à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental.

➤ **Voirie communale, travaux...**

L'Etat a alloué une subvention de 20 438 € à la commune au titre des catastrophes naturelles (intempéries de l'hiver 2013-2014).

Des travaux seront réalisés sur la voie communale en direction de PLOUGAR pour 16 432.50 € et une portion de la route de Poulhoateozen pour 5 074 €.

➤ **Dossier Amendes de police,**

Un dossier de demande de subvention concernant la répartition 2015 du produit des amendes de police 2014 est déposé auprès du Conseil Départemental. Un projet de sécurisation de l'entrée/sortie de l'agglomération (Kersaliou) est proposé.

➤ **Remplacement de la secrétaire,**

Le Conseil décide d'embaucher un agent à compter du 1^{er} octobre 2015. Il décide de confier au Centre Départemental de Gestion du Finistère l'étude des candidatures et la participation aux entretiens de recrutement. Cette prestation s'élève à 844.50 €.

➤ **Site INTERNET,**

Le site officiel de la commune est maintenant opérationnel : www.saint-derrien.fr

➤ **Terrain des sports, acquisition de petits buts ?**

Deux petits buts seront achetés pour 1 545 € (après négociation).

➤ **Chauffage dans les allées de boules ?**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer par vote à bulletin secret.

« Etes-vous pour ou contre l'installation du chauffage dans les allées de boules ? »

Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

1 bulletin blanc, 11 voix contre, 2 voix pour (14 conseillers).

➤ **Mutualisation de l'instruction des documents d'urbanisme,**

Dans le cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014, l'Etat n'assurera plus l'instruction des demandes d'urbanisme. La mise en place d'un service commun au niveau de la Communauté de Communes est actée. A partir du 1^{er} janvier 2016, les autorisations du droit des sols pour la commune de SAINT-DERRIEN seront instruites par la CCPL.

➤ **Motion sur le projet du SDAGE 2016**

Les membres de l'assemblée donne un avis défavorable au projet SDAGE présenté par l'Agence de l'Eau au vu des mesures annoncées. L'impact serait important tant pour

les collectivités que pour les acteurs économiques locaux.

➤ **FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)**

Ce FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Fixé au niveau national, le montant des versements du FPIC évolue chaque année. Trois modes de répartition entre l'EPCI et les communes sont possibles. La CCPL a opté pour le mode de répartition « dérogatoire libre ». L'assemblée valide cette option.

➤ **Recensement de la population**

Il se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Laurent LE ROUX est nommé coordonnateur communal.

➤ **Participation aux écoles publiques**

Onze élèves de SAINT-DERRIEN sont scolarisés à l'école publique de SAINT-SERVAIS. La participation de la commune s'élève à 9 208.20 €.

Un élève de SAINT-DERRIEN est scolarisé à l'école publique de PLOUESCAT. La participation de la commune est de 664.25 €. Ces dépenses sont obligatoires parce qu'il n'y a pas d'école publique à SAINT-DERRIEN.

DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL - ATTENTION

Ce bulletin est le dernier à être distribué par le Facteur. Vous pourrez prendre connaissance du prochain bulletin qui paraîtra le 24 août 2015 sur le site internet de la commune www.saint-derrien.fr. Pour les personnes, qui ne disposent pas d'internet ou qui préfèrent le support papier, des exemplaires seront à disposition à la mairie, au foyer ou dans les commerces.

REPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

La procédure de recrutement est lancée via le Centre Départemental de Gestion du Finistère. Vous pouvez donc consulter l'offre d'emploi sur le site du Centre de Gestion www.cdg.fr ou sur le site www.emploi-territorial.fr

Les candidatures seront analysées par le Centre de gestion.

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

La prochaine permanence au mois d'août aura lieu en mairie de PLOUNEVENTER le jeudi 13 août de 9 à 12 heures.

SYNDICAT MIXTE DU LÉON

Vous souhaitez réaliser des économies d'énergies ? Votre logement nécessite des aménagements pour votre maintien à domicile ? Vous pouvez peut-être bénéficier de subventions pour financer vos travaux d'amélioration de l'habitat.

Permanences OPAH :

Mercredi 15 juillet : Landivisiau de 10h30 à 12h - Cté de Communes, Zone de Kerven.

Permanence HEOL :

Mercredi 22 juillet : Maison des services 29 rue des Carmes à ST POL DE LÉON de 9h à 12h.

Permanence ADIL :

Mardi 28 juillet de 9 à 12 heures à la Ctè de Communes LANDIVISIAU.

Mois de Juillet

Un mois, un geste avec le Cheval Orise « STOP au verre dans les ordures ménagères » : le pot de pâte à tartiner



Chaque foyer consomme environ 4 pots de pâte à tartiner par an. Soit **58 000 pots** sur l'ensemble du Pays de Landi ! N'oubliez pas de mettre les bocaux dans les conteneurs verres, ils renaîtront sous la forme de nouveaux bocaux. Le verre est fabriqué à partir de sable, si vous recyclez votre verre, il n'y a pas besoin de prendre du sable dans la nature pour fabriquer nos bocaux. Vous aussi participez à la préservation des ressources naturelles en triant vos pots de pâte à tartiner.

Tous les points tri de la CCPL sont représentés sur cette carte :

<http://www.pays-de-landivisiau.com/index.php/le-tri/emplacement-des-points-de-tri>

Brèves économies d'énergie

Mois de juillet, août 2015

► Démarchage à domicile : ce qu'il faut savoir

Certaines entreprises liées à l'isolation ou aux énergies renouvelables viennent ternir l'image du secteur en procédant à des démarchages abusifs à domicile ou par téléphone. Voici quelques conseils pour ne pas en être victime :

Ne cédez pas à la pression commerciale : il ne faut rien signer ou payer le jour même. Exigez que le devis comporte le nom, le numéro de siret et l'adresse du fournisseur, la nature et les caractéristiques du bien/service acheté (marque, puissance...), les modalités et délais de livraison, le prix, les conditions de paiement ainsi que le bordereau de rétractation.

Suite à la signature d'un contrat, vous disposez de 14 jours pour vous rétracter, en envoyant le bordereau de rétractation ou une lettre recommandée avec accusé de réception. De manière générale, n'hésitez pas à faire réaliser 2 ou 3 devis, que nous pouvons vous aider à comparer.

Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie 38 rue du mur MORLAIX. Plus d'infos au 02 98 15 55 47 et www.heol-energies.org

► **Faites des économies en partant en vacances**

Si vous partez en vacances cet été, quelques gestes simples vous permettront de réduire votre budget énergie :

Vous pouvez débrancher votre ballon d'eau chaude si vous vous absentez plus de 4 jours. Pour une durée plus courte, l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau sera supérieure à celle du maintien en température. Vos réfrigérateur et congélateur peuvent aussi être mis hors tension ; au passage, ils seront dégivrés et consommeront moins. Il en est de même pour tous les appareils qui ont des veilles (télévision, ordinateur, box, micro-ondes...) : elles consomment en moyenne 526kWh par an, mais ce chiffre peut être bien plus élevé dans certains foyers. En revanche, pour des raisons sanitaires, il vaut mieux laisser la VMC branchée. A votre retour, votre logement ne sentira pas le renfermé et l'air y sera plus sain.

► **Lave-linge : réduire sa consommation**

Dans un cycle de lavage, c'est l'action de chauffer l'eau qui consomme le plus d'énergie, c'est pourquoi il faut préférer les lavages basse température ou les programmes « éco » qui chauffent l'eau de manière progressive et permettent une économie de 30 à 40% par rapport à un cycle ordinaire.

Pour un fonctionnement optimal, remplissez complètement votre lave-linge, choisissez une vitesse d'essorage rapide et n'utilisez le pré-lavage que lorsqu'il est nécessaire. Pensez aussi à nettoyer régulièrement le filtre de votre appareil, afin de le rendre plus efficace et d'augmenter sa durée de vie.

En cas de renouvellement, référez-vous à l'étiquette énergie, qui vous informe sur les capacités de la machine. Notez que la classe A+++ est 32% plus efficace que la classe A.

ASSOCIATION ACCUEIL DE LOISIRS ST DERRIEN - ST SERVAIS PLOUNEVENTER SANS HEBERGEMENT

Des dépliants relatifs au programme des vacances, des camps sont à la disposition des familles à la mairie.

DIVERS

► Le prochain feuillet d'informations paraîtra le 24 août. Les avis doivent parvenir à la mairie pour le mardi 18 août.

► Assistante maternelle au bourg de SAINT-DERRIEN, proche écoles, dispose d'une place pour garder un enfant entre 2 et 12 ans à partir de septembre 06 31 39 06 25.

► Propose mes services en chèque emploi service pour aide à la personne.

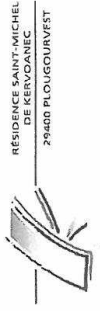
- entretien de jardins (tonte, taille de haie, entretien de massifs, débroussaillage)
- entretien de maison, travaux ménagers
- prestations de petit bricolage (peinture...)
- courses à domicile
- aide à la mobilité et au transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- accompagnement aux personnes âgées ou à mobilité réduite dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante). Tél 06 86 63 94 79.



Maison de l'Aidant

9 rue des Marronniers - 29400 LANDIVISIAU

☎ 02.98.68.06.55



RÉSIDENCE SAINT-MICHEL
DE KERVODANEC
29400 PLOUGOURVEST



Clic Maia
CENTRE D'APPUI PSYCHOLOGIQUE
DU PAYS DE MORLAIX



ASSOCIATION **FRANCE ALZHEIMER** 29
et toutes ses branches

☎ 02.98.44.90.27

☎ 02.98.62.38.00

☎ 02.98.68.01.42

3^{ème} trimestre 2015

juillet		août	
<u>Vendredi 3 juillet</u> 14 h - 15 h Maintenance de l'autonomie "Prévention des chutes" organisation Résidence St-Michel à la Maison de l'Aidant	<u>Jeudi 9 juillet</u> 15 h 00 - 16 h 30 « atelier mémoire sur le thème de l'été » Organisation Ti-Coat à la Maison de l'Aidant	<u>Lundi 24 août</u> 14 h 30 - 16 h Jeux de dominos Maison de l'Aidant	<u>Mardi 25 août</u> 14 h 30 - 16 h "goûter d'été" réservé aux résidents de l'Accueil de Jour

Septembre

<u>Vendredi 4</u> 14 h - 15 h Maintenance de l'autonomie "initiation à la culture artistique" organisation Résidence St-Michel à la Maison de l'Aidant	<u>Lundi 7</u> 14 h 30 - 16 h Jeux de dominos Maison de l'Aidant	<u>Mardi 15</u> vers 14 heures "visite du Musée Yan D'ARGENT" à Saint-Servais Organisation ACADIA Participation 3 €	<u>Vendredi 18</u> 14 h - 15 h Maintenance de l'autonomie "Prévention des chutes" organisation Résidence St-Michel à la Maison de l'Aidant	<u>Lundi 28</u> 14 h 30 - 16 h Jeux de dominos Maison de l'Aidant	<u>Mardi 29</u> 14 h 30 - 17 h 30 « Halte-relais » Organisation France-Alzheimer
---	---	---	--	--	--